

Avis voté en plénière du 28 juin 2017

Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité

Déclaration du groupe de la Coopération

Les enjeux du thème débattu aujourd'hui renvoient aux racines mêmes de notre Assemblée et de sa culture. Favoriser la cohésion sociale est au cœur des orientations de notre mandature, et il nous est naturel d'y porter le principe de fraternité. Ce thème reste sensible aujourd'hui, quand bien même sa nature a évolué au fil des générations.

Le rapport propose une évaluation claire et complète de la situation ; il aborde toutes les problématiques d'une société « moderne » dans une France « moderne ». Les groupes sociaux familiaux ont explosé. Les moyens de communication sont toujours plus performants et la dématérialisation des services publics amène le citoyen à interagir avec des interfaces numériques qui ont progressivement supplanté les relations existentielles.

Or, l'humanité se construit dans le rapport à l'autre. De nombreux thèmes y sont chers aux Coopérateurs, comme l'émancipation, la protection sociale, le logement ou les commerces de proximité. Ainsi, la lutte contre l'isolement social passe par un logement adapté à des besoins, qui peuvent évoluer selon la situation, l'âge, le handicap, la composition familiale, et les moyens financiers.

Nous voudrions également souligner le rôle des petits commerces coopératifs de proximité, dans les zones rurales comme dans les petites villes, pour la sociabilité du quotidien. Ceux-ci sont en voie de disparition, au profit de lointaines grandes surfaces, et victimes d'une concurrence absurde : de nombreux maires se battent pour créer ou maintenir une épicerie ou une boulangerie Coop dans leur commune.

Plus généralement trois causes majeures d'isolement social ont été décrites dans le rapport : la perte d'emploi, les accidents de la vie et enfin, les ruptures familiales.

Les auditions ont fait ressortir que l'isolement social pouvait difficilement être combattu une fois installé, et que c'est donc contre les facteurs d'isolement qu'il fallait lutter. L'avis en explique bien les mécanismes d'installation. La prévention, avec le repérage des situations de fragilité, doit donc être la priorité numéro un.

Le groupe de la coopération soutient l'ensemble des préconisations présentées dans l'avis. Elles mettent en lumière les multiples ressources qui existent au sein de la famille, de l'école et de l'entreprise permettant de combattre ce phénomène.

À défaut d'un changement de société, un changement de regard entre êtres humains sera nécessaire. Des initiatives telles que celle de la démarche citoyenne inclusive Monalisa, à destination

de nos aînés, véritables succès, sont porteuses d'espoir. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.